This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

à Mr Houtum Schindler
respectueux hommage
[illegible]

FEB 3 1921

E. Drouin

—

Sur l'origine du
titre ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ

1899

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

Bauer

Drouin, Edme

SUR L'ORIGINE DU TITRE ROYAL

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ

1879

C'EST Mithridate I, roi des Parthes Arsacides (171 à 138 av. J.-C.), qui le premier prit sur ses monnaies le titre de « roi des rois ». Avant lui, ses prédécesseurs s'étaient contentés de l'appellation « grand roi » ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ. D'où venait cette expression ? Comme on ne la trouve pas chez les Séleucides, dont le monnayage a pourtant servi de modèle aux Arsacides, il est vraisemblable que Mithridate l'a empruntée aux Akhéménides dont il se crut le successeur, bien que la dynastie fût éteinte depuis la bataille d'Arbèles. En effet, c'est dans l'inscription de Darius à Behistoun (vers 500 av. J.-C.) que se rencontrent pour la première fois les expressions de « grand roi », « roi des rois ». Darius s'intitule : *Darayavush khshayathiya vaz̧raka khshayathiya khshayathiyanam*, etc. « Darius roi grand, roi des rois. » Ce protocole signifie non seulement que Darius était le plus grand de tous les souverains, mais qu'il était le souverain suprême de tous les gouverneurs ou satrapes des provinces qui composaient son vaste empire. Nous savons par Hérodote, qui en a conservé la liste, que Cyrus puis Darius avaient divisé l'empire iranien en trente-une satrapies qui allaient depuis l'Euphrate jusqu'au delà de l'Indus. Ces expressions emphatiques avaient été elles-mêmes empruntées aux rois d'Assyrie vaincus par Cyrus. En leur prenant leur système d'écriture cunéiforme, ce

PJ
3455
.D77x
1899
BLHR

monarque leur prit aussi leur titulature royale. On trouve en effet dans la partie assyrienne de l'inscription trilingue de Behistoun : *sar rabu* « roi grand », *sar matat* « roi des *nations* », *sar sa nabhar matat* « roi de toutes les nations », *sar sarri* « roi des rois », *sar kissati* « roi du monde ».

Dans l'idée assyro-babylonienne, le titre de « roi des rois, roi des nations, etc. », impliquait la souveraineté sur tous les princes et dynastes de l'Asie vaincus successivement par les rois d'Assyrie. Le titre assyrien est traduit en hébreu dans la Bible par *Melek melakim* « roi des rois ». Dans les inscriptions araméennes de Zindjirli, le roi Barrekoub, fils de Panammou, qui régnait à Samal vers 732 à 727 avant Jésus-Christ, donne à Tiglatpileser, son suzerain, roi d'Assyrie, le titre de *mara rabouï arqa* « seigneur des quatre régions ». (*Revue sémitique*, 1895, p. 394.)

Darius et les Akhéménides, ses successeurs, étaient donc rois des rois et chefs des satrapies *khshayathiya dahyunam*. Le mot nous vient du grec σατραπεία, formé sur le vieux perse *khshatrapa* « qui garde la puissance *khshatra* » ; mais l'expression propre employée chez les Perses, et qui est encore usitée sous les Sassanides pour désigner les provinces est *dahyaush*, dont le chef était le *khshatrapa*. Ce dernier mot est resté longtemps sous cette forme archaïque, puisqu'il est passé dans l'Inde sous les Arsacides (nous possédons des monnaies des kshatrapas du Nord et des kshatrapas du Saurashtra). Lorsque Alexandre détruisit l'empire des Akhéménides, il le trouva organisé en satrapies, et c'est par erreur que les historiens de ses campagnes (qui sont tous postérieurs de plusieurs siècles) ont attribué à ce conquérant l'organisation en provinces. Cette légende s'était accréditée en Orient, ainsi qu'en témoignent les plus anciens historiens arabes Tabari, Masoudi, Hamza et le poète persan Firdousi. La division administrative en satrapies s'est maintenue sous les Séleucides, et en 256 avant Jésus-Christ, lors de la révolte de Diodote et d'Arsace, elle existait encore. Les premiers Arsacides n'eurent tout d'abord qu'un royaume très peu étendu et, naturellement, ne pouvaient penser à prendre le titre de roi des rois ; mais,

cent ans plus tard, lorsque Mithridate I eut successivement conquis toutes les provinces de l'Iran (son empire dit Justin (XLI) s'étendait du Caucase indien à l'Euphrate), il se crut en droit de prendre le titre de chef de toutes les satrapies, de tous les petits rois qu'il avait vaincus et cependant maintenus à la tête de leurs royaumes : Βασιλεύς βασιλέων. Cet état de choses dura pendant tout le règne des Arsacides, c'est-à-dire près de quatre siècles, de — 150 à + 225. Nous avons en effet par Pline et par Isidore de Kharax la liste des provinces au premier siècle de notre ère : tout l'empire iranien était encore divisé en petits royaumes à la tête de chacun desquels était un chef qui avait le titre de roi, en perse *shâh*, en araméen *malkâ*, telle est du moins l'appellation à partir de l'ère chrétienne. C'est par les monnaies de bronze des Arsacides que nous connaissons l'existence de ce mot *malkâ*, introduit dans la langue perse avec bon nombre de vocables sémitiques; quant à la forme *shâh*, abréviation populaire de *khshayathiya*, elle nous est connue par les monnaies du roi indo-scythe Kanishka, qui a régné vers 70 à 100 après Jésus-Christ et, sans ce témoignage monétaire, on n'aurait pas la preuve de cette transformation phonétique pour une époque relativement si ancienne dans l'histoire de la langue perse. Du temps de Mithridate I, le βασιλεύς des provinces vassales s'appelait encore *khshayathiya* et la formule monétaire Βασιλεύς βασιλέων devait être encore rendue dans les actes et les décrets royaux (malheureusement perdus pour nous), par *khshayathiya khshayathiyanam*, comme sous les Akhéménides. Nous savons, du reste, par ce qui s'est passé trois et quatre siècles plus tard sous les Sassanides pour les noms propres, que les formules archaïques étaient conservées dans les protocoles royaux sous les Arsacides. Lorsque aux environs de l'ère chrétienne l'élément araméen eut pénétré dans la langue perse, le mot *khshayathiya*, devenu *shâh* dans le langage populaire, fut remplacé par le sémitique *malkâ*, qui apparaît, comme on l'a dit, sur les monnaies de cuivre arsacides, en sorte que le souverain suprême de tous les roitelets ou *malkâ* devint le *malkân malkâ* « roi des rois », traduction exacte de Βασιλεύς βασιλέων. Ce titre